



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en son lieu habituel des séances, sous la Présidence de Philippe BLUTEL, Maire.

Date de la convocation, le 16 avril 2025

**Etaient présents** : Denis MADELINE , Maire-adjoint, Guillaume CHANTEPIE Maire-adjoint, Sandrine LAFORET, Joël HAMELIN, Séverine NICOLAS, Jean-Marc CHANDEBOIS, Marie-Laure BLIN, , Aurélie MORISEAU, Virginie LEGENDRE,

**Etaient absents** :

Sandrine TESSIER	a donné pouvoir à	Aurélie MORISEAU
Jean Yves MORAUX	« « «	Joël HAMELIN
Roseline BAILLARD		Philippe BLUTEL
Eric CERDAN		

Marie-Laure BLIN est proposée comme secrétaire de séance

**Nomination VOTEE à l'unanimité.**

### 1. Compte rendu de la réunion du 26 février 2025

Règlement salle des fêtes	<b>Voté interdiction sous location &amp; sortie mobiliers</b>
Vote CFUs & affectations résultats	<b>Quorum atteint votés</b>
Régularisation non-restitution caution 1 Marsat	<b>Opérations budgétaires faites</b>
Demande de 2 subventions voyages étudiants	<b>Voté , payé (86 €)</b>
Inauguration salle des fêtes ; création espace Cyrille PLANCKEEL	<b>12 septembre ; invitation financeurs lancées et acceptées</b>
Extension cimetièrre	<b>Déplacement de l'espace cinéraire à l'ouest non retenu ; extension au sud chemin « curé » &amp; « butte aux chiens »</b>

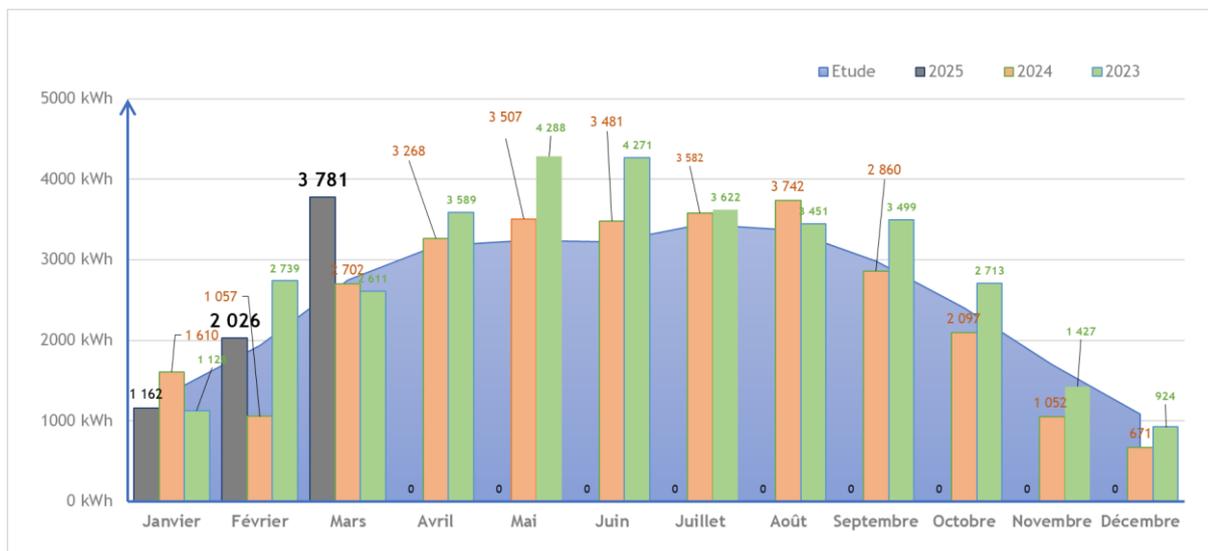
### 2. Faits Marquants

<b>Etat civil</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Naissance</li><li>• Mariages</li><li>• Décès</li></ul> Alain LHERMITE                      Rennes                      2 avril 2025
<b>Urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permis de construire</li></ul> Aéroclub de Mortagne                      Aérodrome                      Hangar avions Antonin MESLIER                      La MORLIERE                      Construction 2 hangars agricoles Johnny ROUSSEAU                      Chemin du ROUIMARE                      annexe garage 2 voitures
<b>Divers</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vente terrain chemin du curé</li><li>• RV tribunal dettes locataires 14 place de la Mairie (21 mars , 13h45)</li><li>• Travaux logements</li></ul>



COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
23 avril 2025

3. Production photovoltaïque



Début 2024, monsieur le Maire avait consulté nos élus nationaux (sénateurs & députés) sur la pertinence de l'application de l'impôt sur les sociétés (IS) sur les revenus provenant de la vente de notre production photovoltaïque.

M. Olivier BITZ, sénateur, a relayé notre interrogation sous forme d'une question au gouvernement. Nous avons reçu par son intermédiaire la réponse. Celle-ci confirme l'application de l'IS par souci de non-concurrence entre privé et public.

Le conseil remercie M Olivier BITZ pour son implication dans la gestion de notre commune

4. Taux d'impositions 2025

Monsieur le Maire présente au conseil un projet « d'état 1259 » qui notifie nos recettes prévisibles avec les taux d'imposition 2024.

Avec ces taux les recettes prévisibles sont conformes au recettes inscrites au budget 2025.



COMMUNE : 404 ST HILAIRE LE CHATEL  
ARRONDISSEMENT : 61 MORTAGNE AU PERCHE  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC MORTAGNE AU PERCHE

N° 1259 COM (1)

TAUX  
FDL  
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	806 298	35,65	114,21	839 100	299 139	35,65	299 139
Taxe foncière non bâties (TFNB)	141 282	11,44	105,94	143 600	16 428	11,44	16 428
Taxe d'habitation (TH)	143 032	9,38	44,98	141 200	13 245	9,38	13 245
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	142 295	8,94	42,06	175 400	15 681	8,94	15 681

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
27 757	10 056	6 085	769	5 112	0	-20 213	- 171 385	- 141 819

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
344 493		- 141 819		202 674



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 avril 2025

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

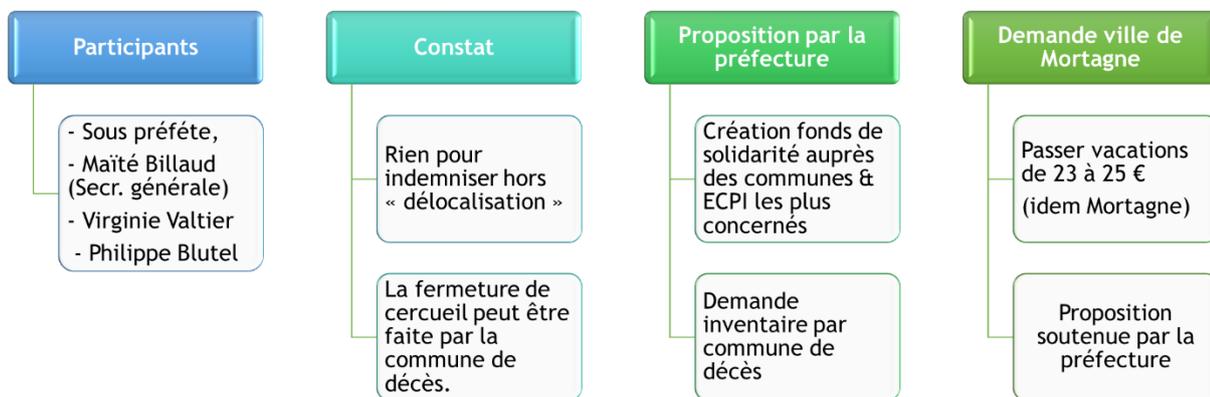
- **DECIDE** de maintenir pour 2025 les taux d'imposition locale
- **DIT** que ces taux sont inchangés depuis maintenant 10 ans

### 5. Réunion du 28 février en préfecture sur la problématique funéraire.

Monsieur le maire rappelle au conseil les points du dossier :

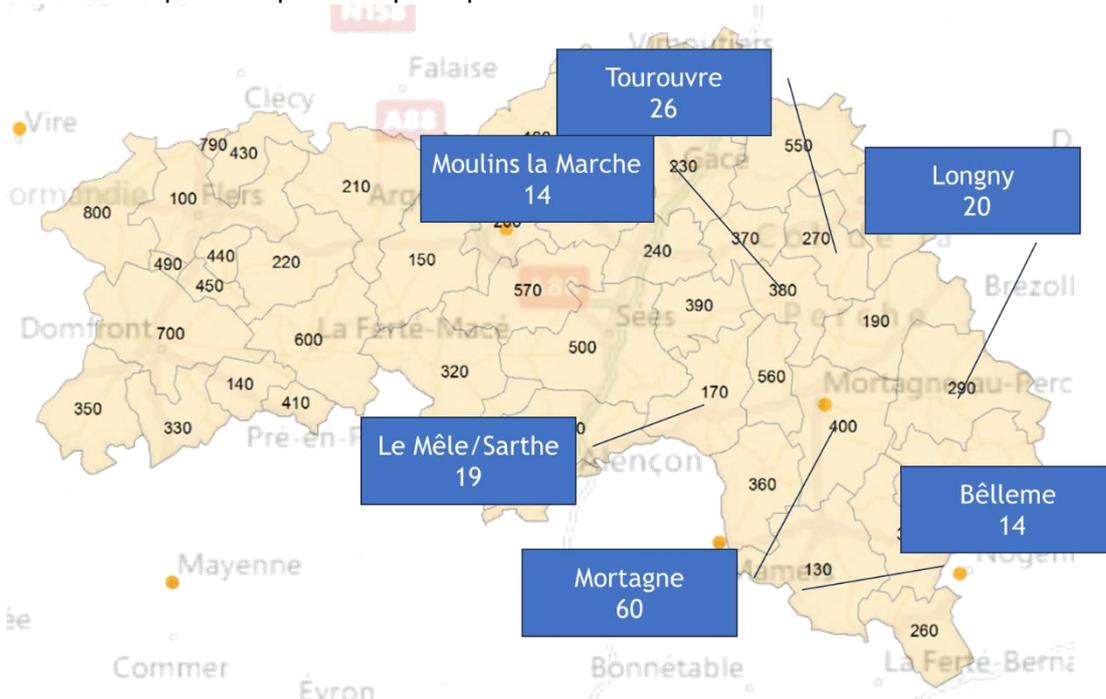
- La charge administrative liée au funéraire représente 15% du temps de travail de »la secrétaire de mairie.
- La commune a un soutien important de la ville de Mortagne concernant les vacations. Celles faites en dehors des heures de travail de la police Municipale sont faites par des élus et ne donnent pas droit a des indemnités (gratuité des mandats électoraux).

La réunion du 28 février avait pour objet de voir les possibilités de financement de la commune pour ces activités



A la suite de cette réunion, un bilan entre juillet 24 et avril 25 des activités du funérarium a été fait

- 257 fermetures de cercueils ont été gérées soit 85% de l'activité des pompes funèbres Mousset
- Sur ces 285 inhumations, 235 défunts habitaient l'Orne
- La répartition par Code postal est la suivante :



Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **VOTE** le passage de 23 à 25,00 e le coût de la vacation Funéraire



COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
23 avril 2025

- **DIT** que cette augmentation est liée à un souci d'homogénéité avec la valeur de la vacation de la commune de Mortagne-au-Perche

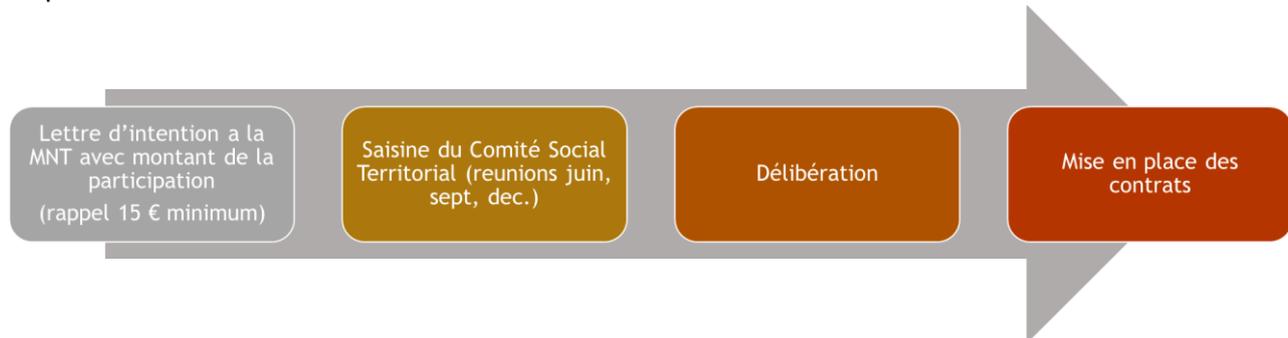
#### 6. Participation financière à la mutuelle des agents territoriaux

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les employeurs public doivent offrir une participation financière à la mutuelle santé des agents.

Le processus est similaire à la participation à la prévoyance (obligatoire

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025)

Le processus est le suivant



Pour respecter les délais il convient d'établir une lettre d'intention au plus tôt qui indique la participation votée par la commune

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **VOTE** à hauteur de 15,00 € la participation de la commune à la mutuelle santé des agents
- **DIT** que cette participation prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026

#### 7. Site internet

Monsieur le Maire rappelle au conseil que notre site internet ne sera plus maintenu par « réseau de communes » à la fin juin.

2 devis pour la réalisation d'un nouveau site avaient été présenté au conseil

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **CONFIRME** la nécessité de rénover le site internet
- **CHARGE** le groupe de travail (MIB, VLe, PhB) de lancer la réalisation avec le partenaire choisi

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 22h00. Le prochain conseil se réunira le mercredi 4 juin 2025 à 19h30